



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commerce extérieur

Question écrite n° 11028

Texte de la question

M. Guy Lengagne souhaite attirer l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur ses craintes, face aux carences éventuelles de l'Union européenne dans l'exercice de sa mission de défense des intérêts culturels des Etats membres. L'enjeu majeur de cette politique réside dans le développement d'une « exception culturelle » consistante, qui fasse obstacle aux effets pervers de la mondialisation des échanges économiques. Or, dans les processus de négociation internationale, la communautarisation doit servir les Etats, non les affaiblir. Il serait en outre inadmissible que nous ayons à pâtir de décisions préparées par la Commission et sur lesquelles ne se serait exercé aucun contrôle démocratique sérieux. Certes, dans un domaine de compétence partagée, aucun Etat n'est exclu des mécanismes de décision. Faut-il encore, cependant, que chacun soit en mesure d'apprécier les négociations menées par la Commission. Faute de quoi, le principe de souveraineté serait bafoué. Que dire également de la possible mise à l'écart de certaines institutions communautaires ? Les craintes émanant des responsables de la culture ne peuvent être négligées. L'Union européenne, qui se targue de « transparence », n'accomplit certainement pas tous les efforts nécessaires pour permettre que ses activités soient sanctionnées par les élus, les représentants des Etats, et les citoyens. Il lui demande quelle sera la position future de la France face à ces interrogations.

Texte de la réponse

Que ce soit au sein de l'OCDE lors des discussions sur le projet d'accord multilatéral sur l'investissement (AMI) ou dans les enceintes communautaires ou internationales, la politique constante du Gouvernement français, et plus particulièrement de la ministre de la culture et de la communication, a été de soutenir un traitement spécifique des questions culturelles. Les récents développements concernant le projet d'AMI et l'émotion qu'ils ont suscités parmi les artistes ont renforcé notre détermination à défendre et développer notre conception de l'exception culturelle. La ministre de la culture et de la communication a sensibilisé ses partenaires communautaires à cet enjeu fondamental pour les cultures européennes. Ces positions ont été réaffirmées avec force lors des récentes assises de l'audiovisuel à Birmingham.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lengagne](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11028

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1119

Réponse publiée le : 4 mai 1998, page 2488